

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - COMMUNE DE GOURDON (1)

**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE GOURDON BUDGET
PRINCIPAL (2)**

Numéro SIRET : 21460127000157

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC GOURDON

M. 14

Budget annexe – Opérations et services assujettis à la TVA

Budget primitif

voté par nature

**BUDGET ANNEXE : CNE DE GOURDON -LA CLEDE- LOTISSEMENT LA
CLEDE (3)**

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de l'établissement.

(2) Indiquer le nom de la collectivité ou de l'établissement auquel est rattaché le budget annexe.

(3) Indiquer le libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	3
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	4
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	5
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	6

II - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3 - Etat des provisions	Sans Objet
A4 - Etalement des provisions	Sans Objet
A5.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A5.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A6.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (1)	Sans Objet
A6.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A6.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A6.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (2)	Sans Objet
A7 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A8 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (3)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (4)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	8

(1) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(2) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(3) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(4) Si l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	A1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	195 000,00	159 950,00	159 950,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	195 000,00	159 950,00	159 950,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	50,00	50,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	50,00	50,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		195 000,00	160 000,00	160 000,00

023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	578 546,94	597 250,58	597 250,58
7133	Variat° en-cours de production biens	319 273,47	316 200,34	316 200,34
71355	Variat° stocks terrains aménagés	259 273,47	281 050,24	281 050,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		578 546,94	597 250,58	597 250,58

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	773 546,94	757 250,58	757 250,58
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
---	----------------------------------	-------------

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	757 250,58
---	--	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	259 273,47	281 050,24	281 050,24
7015	Ventes de terrains aménagés	259 273,47	281 050,24	281 050,24
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		259 273,47	281 050,24	281 050,24

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	514 273,47	476 200,34	476 200,34
7133	Variat° en-cours de production biens	319 273,47	316 200,34	316 200,34
71355	Variat° stocks terrains aménagés	195 000,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérat° ordre Intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		514 273,47	476 200,34	476 200,34

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	773 546,94	757 250,58	757 250,58
---	-------------------	-------------------	-------------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,03
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	757 250,61

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(7) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES	B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	514 273,47	476 200,34	476 200,34
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	514 273,47	476 200,34	476 200,34
3355	Travaux	195 000,00	160 000,00	160 000,00
3555	Terrains aménagés	319 273,47	316 200,34	316 200,34
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		514 273,47	476 200,34	476 200,34

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	514 273,47	476 200,34	476 200,34
--	------------	------------	------------

+	
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	156 200,34
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	632 400,68

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VOTE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	60 000,00	35 150,10	35 150,10
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	60 000,00	35 150,10	35 150,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		60 000,00	35 150,10	35 150,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 000,00	35 150,10	35 150,10

021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6)	578 546,94	597 250,58	597 250,58
3355	Travaux	319 273,47	316 200,34	316 200,34
3555	Terrains aménagés	259 273,47	281 050,24	281 050,24
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		578 546,94	597 250,58	597 250,58
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		578 546,94	597 250,58	597 250,58

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	638 546,94	632 400,68	632 400,68
---	------------	------------	------------

	+	RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
--	---	----------------------------------	------

	+	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	---	--	------

	=	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	632 400,68
--	---	---	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent ou du budget cumulé de l'exercice précédent.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RJ 040 = DF 042.

COMMUNE DE GOURDON - CNE DE GOURDON -LA CLEDE- LOTISSEMENT LA CLEDE - BP - 2016

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/041 = RI 041.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :
 Pour : 26
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

06 AVR. 2016

Présenté par (1),

A, le

14 AVR. 2016



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session



A, le

14 AVR. 2016

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BENASTRE Paola	
BOYE Bernard	
BURGER Lionel	
CAMMAS Michel	
CERVELLIN Alexandra	
CHIMIRRI Anne-Marie	
CLAVEL-MARTINEZ Josiane	
CONSTANT Jean-Louis	
COUSTEIL Jean-Pierre	
DA SILVA Michele	
DEJEAN Alain	
DELCLAU Philippe	
DELPY Joris	
DENIS Nathalie	
FIGUEIREDO Gabrielle	
GRIFFOUL Jacques	
LALANDE Christian	
LEMERCIER Liliane	
MAURY Patrice	
MURRAY Georgina	
PAGES Cécile	

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

SAOUDI Nadine	
SOUBIROUX-MAGREZ Delphine	
THEBAULT Daniel	
THEULIER Sylvie	
VOIRIN Marc	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le **14 AVR. 2016**, et de la publication le

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant :



14 AVR. 2016